



ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

## OFFRES ET CONDITIONS Principales opérations

AVRIL 2020



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

# SOMMAIRE

**GÉNÉRALITÉS** P.6

**FINANCEMENTS** P.8

**FLUX** P.14

**COMMERCE INTERNATIONAL** P.34

**PLACEMENTS** P.42

**AUTRES SERVICES** P.46



- > **Financer le cycle d'exploitation**
  - Besoins de trésorerie
  - Poste clients : mobilisation de créances, affacturage
- > **Financer vos investissements**
  - Financements classiques
  - Financements en leasing
- > **Glossaire des produits de financement bancaire court terme**

- > **Moyens de paiement et tenue de compte**
  - Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)
  - Moyens de paiement internationaux et non SEPA
  - Tenue de compte
- > **Gérer et suivre les opérations à distance**
  - Cash Management France
  - Cash Management International
  - Gestion de trésorerie

- > **Concrétiser des projets de développement à l'international** (accompagnement)
- > **Sécuriser les échanges commerciaux** (cautions, garanties)

- > **Placer en épargne bancaire court terme**
- > **Placer en OPC court ou moyen terme**
- > **Automatiser la gestion des excédents de trésorerie**
- > **Passer des opérations de Bourse**

Entreprises et associations, cette brochure vous est tout particulièrement destinée.

Vous y trouverez une vision synthétique de nos principaux services et les conditions applicables aux principales opérations bancaires que vous souhaitez nous confier.

Nous vous invitons également à vous connecter sur le [site bnpparibas.re](https://www.bnpparibas.re)<sup>(1)</sup> dans lequel vous retrouverez un descriptif plus précis de notre offre<sup>(2)</sup>.

N'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires BNP Paribas : il vous apportera conseils et informations complémentaires.

Si vous avez une réclamation à formuler : vous pouvez contacter directement votre chargé d'affaires ou le responsable du Centre d'Affaires, par téléphone sur leur ligne directe (appel non surtaxé) ou par courrier.

Dans les **10 jours ouvrables** à compter de la réception de votre réclamation par BNP Paribas, vous recevez la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive vous est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Financements, flux, commerce international, placements, etc.

# GÉNÉRALITÉS

Ce document reprend les tarifs standard de nos produits et services applicables en l'absence de convention particulière avec un client.

## Prix

Ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Les éventuelles modifications donneront lieu à une information préalable générale ou personnalisée.

## Services

Ils sont rémunérés par une commission exprimée en euros. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération. Les commissions non assujetties à la TVA vous sont signalées.

## Crédits

Le client paye à la banque des intérêts non soumis à TVA. Le taux d'intérêt est généralement, soit un taux fixe, soit un taux variable. Ce dernier se compose d'un index majoré d'une marge déterminée en fonction de l'objet du financement, de la nature des crédits et des caractéristiques de l'entreprise.

## Valeurs

Chaque opération est affectée d'une date de valeur dont le calcul est opéré à compter du jour de l'opération (J DO), du règlement (J DR) ou du jour de comptabilisation (J DC) majoré ou minoré d'un nombre variable de jours. Le nombre de jours est exprimé en mode calendaire ou ouvré.

Le jour de comptabilisation correspond à la date de la comptabilisation de l'opération sur le compte du client.

Les principales dates de valeur applicables aux opérations domestiques sont :

Opérations au crédit		Opérations au débit	
Versement d'espèces	J ouvré DO	Retrait d'espèces	J ouvré DO
Remise de chèque	J + 1 <sup>(1)</sup> ouvré DC <sup>(2)</sup>	Chèque émis	J - 1 ouvré DC
Remise d'effet de commerce	J + 4 calendrier <sup>(3)</sup> DR	Effet de commerce domicilié	J - 1 calendrier DR
Encaissement de virement	J DR	Virement émis	J DO
Remise d'avis de prélèvement	J DR	Paieement d'avis de prélèvement	J DO
Remise de factures cartes	J DR	Autres décaissements	J DO
Autres encaissements	J DR		

(1) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi.

(2) Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15h00 si vous réalisez l'opération dans un automate ou le lendemain ouvré dans les autres cas.

(3) Sous réserve que la remise soit reçue au minimum 6 jours ouvrés (télétransmission) ou 7 jours ouvrés (support magnétique ou papier) avant l'échéance.

DO = Date d'opération ; DR = Date de règlement ; DC = Date de comptabilisation.



# FINANCEMENTS

- 9 Financer votre cycle d'exploitation
- 10 Financer vos investissements
- 11 Glossaire des produits de financement bancaire court terme

## Financer votre cycle d'exploitation




Le financement de votre cycle d'exploitation est au cœur de nos relations quotidiennes.

Nous vous proposons des solutions domestiques et internationales pour :

- **financer vos décalages de trésorerie** : en fonction de la saisonnalité, de l'importance et de l'origine de vos besoins, votre chargé d'affaires vous proposera le financement le plus adapté entre une facilité de caisse, un découvert, un crédit de trésorerie ou d'autres formules sur mesure ;
- **mobiliser vos créances clients** : pour optimiser votre activité commerciale, vous êtes amené à accorder des délais de paiement à vos clients. Quel que soit leur mode de règlement, nous vous proposons des solutions adaptées de financements pour vos créances domestiques ou internationales.

La tarification des financements se compose d'agios liés à l'utilisation du crédit et de commissions dont les principales sont les suivantes :

	Commissions non taxables	Observations
<b>Crédit par caisse</b> : facilité de caisse, découvert, plan d'amortissement court terme		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de mise en place et renouvellement</li> </ul>	Minimum <b>0,75 %</b> du montant du crédit À partir de <b>54,40 €</b>	Déterminé en fonction de la complexité du dossier
Découvert Commission sur plus fort découvert : se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois	Minimum 0,08%	Perçue trimestriellement. Son montant est plafonné à 2/3 des intérêts débiteurs.
<b>Mobilisation de créances</b>		
Ligne d'avance sur factures Commission d'utilisation : définie contractuellement à la mise en place de la ligne	Minimum <b>65 €</b> par trimestre	En fonction des conditions d'utilisation prévues au contrat.
Ligne de cession de créances "Daily"	Minimum <b>153 €</b> par trimestre	En fonction de l'utilisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de gestion</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notification des factures</li> <li>• Lettre de relance</li> </ul>	<b>21 €</b> par notification <b>21 €</b> par lettre	(+) Frais d'envoi en recommandé (+) Frais d'envoi en recommandé
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réédition d'un bordereau de décompte des commissions</li> </ul>	<b>2,60 €</b> par bordereau	
<b>Engagements par signature</b>		
Commission d'utilisation : définie contractuellement à la mise en place de la ligne	Frais d'actes <b>110 €</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'un acte simple</li> </ul>	<b>57 €</b>	(+) taxe éventuelle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'un acte complexe</li> </ul>	<b>112 €</b> minimum	(+) taxe éventuelle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenant</li> <li>• Mainlevée de caution</li> <li>• Information des cautions</li> </ul>	<b>56 €</b> <b>54,50 €</b> <b>50,50 €</b>	Modification apportée à l'acte d'origine A la demande du client Maximum 130 € HT
<b>Affacturation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection (assurance crédit)</li> <li>• Aide à la gestion - Recouvrement</li> <li>• Financement de créances clients</li> </ul>	Différentes solutions à votre disposition. Consultez votre chargé d'affaires	



Pour financer vos investissements à moyen et long terme, vous avez le choix entre un financement à taux fixe et un financement à taux variable.

- Le taux fixe est à favoriser en cas d'anticipation de forte hausse des taux d'intérêt car il vous offre une protection totale contre cette hausse.
- Au contraire, en cas d'anticipation de forte baisse des taux, c'est le financement à taux variable qui vous permettra de bénéficier de la baisse des taux d'intérêt.

Ces deux formules de financement peuvent être optimisées par nos prêts à taux structurés, ou l'intervention de l'une de notre salle de marché pour des couvertures de taux. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous présenter ces différentes offres.

	Commissions non taxables	Observations
<b>Crédits d'investissement</b>		
• Mise en place de crédits d'investissements	<b>0,5 %</b> du montant du crédit Minimum 155 €	
• Information annuelle des cautions • Main levée sur gage	<b>50,50 €</b> par caution <b>35 €</b>	<b>Maximum 130 € HT</b>

	Commissions non taxables	Observations
<b>Autres offres</b>		
• Crédit-bail mobilier, location financière, crédit-bail immobilier	Différentes solutions à votre disposition Consultez votre chargé d'affaires	<b>BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS</b>
• Location longue durée de véhicules professionnels et industriels		<b>ARVAL GROUPE BNP PARIBAS</b>
• Gestion évolutive de parcs informatiques		<b>BNP PARIBAS RENTAL SOLUTIONS</b>



### La facilité de caisse

La facilité de caisse permet d'avoir un compte débiteur de façon temporaire. Cette solution permet de gérer avec souplesse ses dépenses immédiates (charges fixes, par exemple) et encaissements différés (règlement d'un client avec un délai de paiement accordé, par exemple).

Composantes tarifaires principales de la facilité de caisse :

#### > Frais de dossier

Frais liés à la mise en place du dossier, à la modification ou le renouvellement annuel de la facilité de caisse.

#### > Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation de la facilité de caisse. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

> **Commission de plus fort découvert** Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

> **Commission de non utilisation** Commission appliquée à la part non utilisée du montant de la facilité de caisse en rémunération de l'engagement de la banque. Application d'un taux spécifique sur le montant non utilisé.

> **Commission de confirmation ou d'engagement** Commission liée à la confirmation de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou non un plafonnement.

### Le découvert autorisé

Le découvert autorisé est une ligne de crédit qui permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

Composantes tarifaires principales du découvert autorisé.

#### > Frais de dossier

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du découvert autorisé.

#### > Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation du découvert autorisé. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

> **Commission de plus fort découvert** Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

> **Commission de non utilisation** Commission appliquée à la part non utilisée du montant du découvert autorisé en rémunération de l'engagement de la banque. Application d'un taux spécifique sur le montant non utilisé.

> **Commission de confirmation ou d'engagement** Commission liée à la confirmation du découvert autorisé. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou non un plafonnement.



### Le crédit court terme

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

Composantes tarifaires principales du crédit court terme :

#### ► Frais de dossier

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du crédit court terme.

#### ► Intérêts

Intérêts liés à l'utilisation du crédit court terme. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

Remarque : pour tous les produits de financement court terme, le taux d'intérêt fixe la rémunération par le client de l'argent prêté par la banque. Il est utilisé pour calculer les intérêts du produit de financement court terme. Il peut être fixe, révisable, variable. Il est défini après une analyse personnalisée qui tient compte notamment du type de financement, de sa durée, du risque et des garanties.

### L'escompte

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le tiré. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré). Composantes tarifaires principales de l'escompte :

#### ► Frais de dossier

Frais liés à l'examen du dossier, à l'ouverture ou au renouvellement de la ligne d'escompte.

#### ► Intérêts d'escompte

Intérêts liés aux montants financés et à la durée. Intérêts calculés en fonction d'un taux, de la durée et du montant des effets escomptés avec ou non un plafonnement. Frais liés à la gestion des effets. Ces frais sont perçus pour le traitement des effets, qu'ils soient remis à l'escompte ou non.

#### ► Commission d'endos

Commission liée au transfert de propriété de l'effet à la banque. Commission proportionnelle au montant escompté avec ou non un plafonnement, et en fonction de son échéance.

#### ► Traitement de remise d'effets

Frais pris à chaque remise d'effets sur papier, sur support magnétique, par télétransmission ou par Internet. Montant forfaitaire ou proportionnel en fonction du support utilisé et du nombre d'effets.

#### ► Prorogation d'effet / Effets prorogés

Frais liés à la prorogation d'un effet. Montant forfaitaire.

#### ► Réclamation d'effets

Frais liés à la réclamation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

#### ► Commission d'incidents (sur effet)

Frais liés aux incidents dans l'encaissement de l'effet (exemple : contestation de l'effet). Montant forfaitaire.

#### ► Changement de domiciliation

Frais liés à une demande de changement de domiciliation de l'effet par le client. Montant forfaitaire.

#### ► Avis de sort

Commission perçue pour interroger, sur demande du client, la banque du débiteur sur la solvabilité du client ou le paiement effectif de l'effet. Montant forfaitaire.

#### ► Présentation à l'acceptation (par effet)

Frais liés à une demande de présentation à l'acceptation du tiré. Montant forfaitaire par opération.



### La Dailly : mobilisation de créances professionnelles

La Dailly est la cession ou le nantissement de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures, par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié ou d'un découvert autorisé garanti par les créances.

Composantes tarifaires principales de la Dailly (mobilisation de créances professionnelles) :

#### ► Frais de dossier

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement de la ligne de crédit ou à l'établissement de la convention. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

#### ► Intérêts

Intérêts liés au montant des cessions financées et à leur durée. À partir d'un taux d'intérêt spécifique, intérêts calculés en fonction des durées et des montants des cessions financées.

#### ► Frais par bordereau

Frais pour l'enregistrement du bordereau de cession de créance. Montant forfaitaire.

#### ► Commission par facture cédée

Frais liés au nombre de factures cédées. Montant forfaitaire ou proportionnel avec un minimum par créance.

#### ► Frais de gestion d'une ligne de créances

Frais liés au suivi et à la gestion des créances cédées. Montant forfaitaire. Frais perçus pour le traitement de certains événements des créances Dailly (mobilisation de créances professionnelles). Certains événements dans le traitement des créances peuvent générer des frais spécifiques.

#### ► Commission par notification

Frais liés à la notification avec, le cas échéant, envoi à l'acceptation des créances cédées. Montant forfaitaire.

#### ► Prorogation de créance

Frais liés à la prorogation d'une créance cédée. Montant forfaitaire.

#### ► Frais de relance

Frais de relance pour la remise des factures cédées. Montant forfaitaire.

#### ► Frais d'impayés

Frais liés aux impayés dans l'encaissement des créances. Montant forfaitaire.



# FLUX

## 1. Moyens de paiement et tenue de compte

- 15 Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)
- 23 Moyens de paiement internationaux et non SEPA
- 27 Tenue de compte

## 2. Gérer et suivre les opérations à distance - Optimiser la trésorerie

- 29 Cash Management France
- 30 Cash Management International
- 32 Gestion de trésorerie

## 1. Moyens de paiement et tenue de compte

### Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA) ⇄

Les flux sont au cœur de nos relations quotidiennes. Nous vous proposons des solutions pour :

#### ► Faciliter vos encaissements et vos paiements

Vous souhaitez effectuer en toute sécurité le règlement de vos fournisseurs et l'encaissement des règlements de vos clients.

BNP Paribas met à votre disposition tous les moyens de paiement traditionnels (espèces, chèques, effets de commerce, avis de prélèvements, virements, cartes bancaires...).

Outre le traitement de vos moyens de paiement, BNP Paribas vous propose une gamme de produits et services à valeur ajoutée :

- pour vos encaissements : Solutions monétiques, Crédit sur Fichier, Prélèvement SEPA SDD
- pour vos décaissements : Lettre-chèque sécurisée, Virement SEPA

#### ► Suivre et gérer vos comptes à distance

Vous souhaitez accéder à vos comptes en temps réel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en toute sécurité, sans avoir à vous déplacer.

BNP Paribas met à votre disposition une large gamme de solutions de communication

- via Internet : BNP NET, NETCASH
- ou via des protocoles interbancaires : EBICS, SWIFTNet...

#### ► Optimiser votre gestion de trésorerie

Vous souhaitez centraliser votre gestion de trésorerie et rationaliser vos procédures de Cash Management. Les solutions de Liquidity Management de BNP Paribas vous offrent une large gamme de produits de centralisation et de services à valeur ajoutée pour gérer vos comptes aussi bien au niveau domestique qu'international.

Retrouvez sur notre site [bnpparibas.re](http://bnpparibas.re) une description de ces solutions, ainsi que les avantages qu'elles peuvent vous apporter. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution adaptée à votre situation.



## Généralités

En 2014 a été instaurée la notion de zone SEPA "Single Euro Payments Area" :

- Les moyens concernés par le SEPA sont le virement, le prélèvement et la carte.
- Il n'y a pas de moyen de paiement SEPA correspondant aux chèques, aux effets de commerce, aux virements de trésorerie et aux virements en devises.

## Périmètre

La zone SEPA couvre :

- les 31 pays de l'Espace économique européen (EEE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède ;
- Monaco, Suisse, Saint-Marin.

## Le virement européen SEPA

Il permet :

- d'effectuer des virements tiers, libellés en euros sans limite de montant, entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris la France ;
- d'enrichir le niveau d'informations transportées ;
- de faciliter le rapprochement bancaire.

## Le prélèvement européen SEPA

Il vous permet d'effectuer des prélèvements en euros, sans limite de montant, entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France.

Il existe une version du prélèvement européen dédiée aux relations interentreprises : le SDD B2B. Celui-ci est soumis à des règles spécifiques. N'hésitez pas à demander plus d'informations à votre chargé d'affaires BNP Paribas.

Les virements et prélèvements SEPA doivent impérativement comporter des coordonnées bancaires au format IBAN. Depuis le 1er février 2016, le BIC est optionnel pour toutes les opérations SEPA.

Pour plus d'informations contactez votre chargé d'affaires.

# Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

## 1 - Opérations au crédit

### Versements et encaissements

	Commissions non taxables	Observations
<b>I. ESPÈCES</b> <b>Remises</b>	Sans frais	Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
<b>II. CHÈQUES</b> <b>Remises</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En agence</li></ul>	Sans frais	Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
<b>III. EFFETS DE COMMERCE</b>		Se reporter à la tarification de la télétransmission pages 29 et 30.
<b>Par télétransmission</b>	Frais/effet : <b>0,54 €</b> Frais/remise : Sans Frais	échel
<b>Sur support papier</b>	Frais par effet : <b>4,40 €</b>	
<b>IV. VIREMENTS</b>		
<b>Virement européen SEPA</b>	Sans frais	Cf. définition du SEPA page 15. Virement en euros en provenance de l'un des 31 pays de l'Espace économique européen, de Monaco, de la Suisse ou de Saint-Marin.
<b>V. AVIS DE PRÉLÈVEMENT</b>		
<b>Prélèvement européen SEPA<sup>(1)</sup></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais d'émission</li></ul>	<b>0,68 €</b> par prélèvement	Pour la mise en place du SDD B2B, contactez votre chargé d'affaires BNP Paribas qui étudiera avec vous la solution la mieux adaptée à votre situation.
<ul style="list-style-type: none"><li>• Frais d'annulation ou de modification d'une remise ou d'une opération</li></ul>	13,10 € par modification ou opération	
<b>Prélèvement permanent</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'un dossier</li><li>• Modification d'un dossier</li><li>• Par échéance</li></ul>	<b>5 €</b> <b>4,20 €</b> <b>1,20 €</b>	
<b>VI. CARTES</b> <b>Remises</b>	La fixation du tarif relève d'une approche sur mesure en fonction des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• vente de proximité ou à distance,<ul style="list-style-type: none"><li>• type de cartes,</li><li>• nombre de factures remises,</li><li>• montant moyen par facture.</li></ul></li></ul>	Si vous avez besoin d'un Terminal de Paiement Électronique, nous vous laissons la possibilité de prendre le prestataire de votre choix.

(1) Remise 6 jours ouvrés avant échéance.

(2) Remise 7 jours ouvrés avant échéance.

(3) Core ou B2B.

## Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

### Traitement des incidents et prestations diverses liés aux opérations de versements et encaissements

	Commissions non taxables	Observations
<b>Impayés</b> • Chèque sans provision	Sans frais	Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
• Chèque (autres motifs)	<b>17,50 €</b>	
• Effet - information par télétransmission - information par support papier	<b>20 €</b>	Si un protêt est demandé par le bénéficiaire, les frais sont à sa charge.
• Prélèvement européen SEPA	<b>10 €</b>	
<b>Opérations diverses sur effets</b> • Demande de restitution d'effets	<b>17 €</b>	Plus récupération des éventuels frais de télex, téléphone, etc.
• Avis de sort	<b>20 €</b> + frais réel	
• Autres opérations (réclamation, prorogation, changement de domiciliation)	<b>20,30 €</b>	
<b>Opérations diverses sur prélèvement européen SEPA</b> • Modification, annulation d'une remise ou d'une opération	<b>13,10 €</b> par remise ou par opération	
• Demande de preuve	<b>24 €</b> par demande de preuve reçue de la banque du débiteur	

## 2 – Opérations au débit

### Paiements et règlements

	Commissions non taxables	Observations
<b>I. ESPÈCES</b> <b>Retrait</b>	Sans frais	Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.
<b>Commande de fonds</b>	<b>6 €</b> par commande	
<b>II. CHÈQUES</b> <b>Paiement de chèques</b>	Sans frais	Sauf accès à un service particulier faisant l'objet d'une convention spécifique.

## Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

	Commissions non taxables	Observations
<b>Émission de chèque de banque</b>	<b>9,90 €</b> par chèque	
<b>III. EFFETS DE COMMERCE</b> <b>Paiement</b> • Échéance avisée	Sans frais	
• Instruction de paiement non reçue	<b>25,40 €</b> par échéance	
<b>IV. VIREMENTS</b> <b>Virement européen SEPA</b>		Cf. définition du SEPA page 15.
<b>Sur la banque en ligne</b>	Sans frais	
<b>Par télétransmission</b>	Sans frais	
<b>Sur support papier</b> • Virement unitaire ou remise virements multiples	<b>3,18 €</b> par virement	7,70 € par virement si absence de RIB.
• Virement unitaire ou remise virements multiples urgents	<b>13,50 €</b> par virement	14,20 € par virement si absence de RIB.
<b>Virement permanent</b> • Frais d'échéance	<b>1,47 €</b> par opération	

## Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

	Commissions non taxables	Observations
<b>Émission sécurisée de lettres-chèques</b>	Selon devis	<ul style="list-style-type: none"> <li>En fonction des volumes et périodicités d'émission.</li> <li>Frais d'affranchissement en sus.</li> </ul>
<b>AVIS DE PRÉLÈVEMENT</b>	Sans frais	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Paiement d'avis de prélèvement européen SEPA</li> <li>Enregistrement d'un mandat B2B</li> </ul>	<b>15 €</b>	
<b>VI. CARTE VISA BUSINESS</b>	<b>57 €</b>	La carte VISA BUSINESS vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en France et à l'Étranger, en bénéficiant de garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

## Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

	Commissions non taxables sauf observations	Observations
<b>Commissions sur opérations</b>	Sans frais	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Paiements</li> <li>– En France ou zone euro</li> <li>– Hors zone euro<sup>(1)</sup></li> </ul>	<b>2,90 % + 0,80 €</b> par opération	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Retraits aux distributeurs</li> <li>– En France ou zone euro</li> <li>➤ Distributeurs BNP Paribas Global Network et banques partenaires du réseau Global Alliance<sup>(2)</sup></li> <li>➤ Autres distributeurs</li> <li>– Hors zone euro<sup>(1)</sup></li> <li>➤ Distributeurs BNP Paribas Global Network et banques partenaires du réseau Global Alliance<sup>(2)</sup></li> <li>➤ Autres distributeurs</li> </ul>	<p>Sans frais</p> <p>0,95 €</p> <p>Sans frais</p> <p><b>2,90 % + 3 €</b> par retrait</p>	Au-delà de 4 retraits par mois
<b>Frais divers</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédition du code secret</li> </ul>	<b>7,83 €</b> par opération	Soumis à TVA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification du plafond de paiement ou de retrait</li> </ul>	<b>3,50 €</b> par opération	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recherche de document, demande de facturette ou de justificatif de retrait</li> </ul>	<b>12,90 €</b> par opération	Soumis à TVA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement ou réfection de carte</li> </ul>	<b>6 €</b> par opération	Soumis à TVA.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en opposition (Perte ou Vol)</li> </ul>	sans frais	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impayé de prélèvement pour insuffisance de provision</li> </ul>	<b>20 €</b> par opération	Soumis à TVA

(1) La conversion en euros est effectuée par le Centre International VISA ou MasterCard suivant le réseau d'acceptation utilisé, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change de ces réseaux, majorées de la commission indiquée ci-dessus.

(2) Grâce à BNP Paribas Global Network, tout le Groupe BNP Paribas se met à votre service pour vous offrir la gratuité des retraits aux distributeurs automatiques de ses filiales à l'étranger (hors commissions de change). De même, l'accord Global Alliance passé entre plusieurs grandes banques mondiales, dont BNP Paribas, vous permet d'effectuer gratuitement vos retraits par carte sur leur réseau de distributeurs automatiques à l'étranger. Retrouvez tous les pays et les banques concernés sur : [mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaetranger](http://mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaetranger)

## Moyens de paiement en France et en Europe (SEPA)

### Traitement des incidents et prestations diverses liés aux opérations de paiements et règlements impayés

	Commissions non taxables sauf observations	Observations
<b>I. IMPAYÉS</b> <b>Chèques rejetés pour défaut de provision</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Chèques impayés (décaissement)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Chèques émis sans provision ≤ 50 €</li> <li>Chèques émis sans provision &gt; 50 €</li> <li>Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et non rejeté.</li> </ul> </li> </ul>	<b>30 €</b> par rejet <b>50 €</b> par rejet <b>12,53 €</b>	
<b>Autres moyens de paiement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effet rejeté pour défaut de provision</li> </ul>	<b>20 €</b>	Si le montant de l'effet est inférieur à 20 €, les frais perçus sont à hauteur du montant de l'effet.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prélèvement européen SEPA rejeté pour défaut ou insuffisance de provision</li> </ul>	<b>20 €</b>	Si le montant de l'effet est inférieur à 20 €, les frais perçus sont à hauteur du montant de l'effet.
<b>II. OPPOSITIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur chèque émis                             <ul style="list-style-type: none"> <li>En agence</li> </ul> </li> </ul>	<b>14,29 €</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur prélèvement européen SEPA                             <ul style="list-style-type: none"> <li>En agence</li> </ul> </li> </ul>	<b>11,80 €</b>	
<b>III. REJET DE VIREMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour coordonnées bancaires erronées ou compte clos</li> </ul>	<b>6,50 €</b>	

## Moyens de paiement internationaux et non SEPA

### > Virements à l'International : une offre simple et complète

Un virement international est un virement tiers :

- en euro à destination ou en provenance de pays hors de la zone SEPA ;
- dans les autres devises quel que soit le pays :
  - hors Espace économique européen, Monaco, Saint-Marin ou la Suisse, tous montants, toutes devises (y compris euro) ;
  - ou de l'Espace économique européen, Monaco, Saint-Marin ou la Suisse, tous montants, toutes devises autres que l'euro.

#### Différentes répartitions de frais

- Frais SHARE : l'émetteur du virement et le bénéficiaire payent chacun les frais de leur banque respective. Si rien n'est précisé dans le paiement, cette option s'applique par défaut.
- Frais OUR : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise BNP Paribas à le débiter ultérieurement de frais complémentaires pouvant être réclamés par la banque du bénéficiaire ou par le correspondant étranger.
- Frais BEN : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Conformément à la directive sur les services de paiement (DSP), les frais Share s'appliquent par défaut à l'ensemble des opérations européennes.

- Frais banque correspondante/benededuct : il convient éventuellement d'ajouter aux tarifs indiqués les frais facturés par les correspondants de BNP Paribas et de la banque bénéficiaire. Ces frais sont retenus sur le montant initial du paiement.

#### Coordonnées bancaires

- IBAN ("International Bank Account Number") : représentation internationale du compte bancaire national des pays ayant adhéré à la norme IBAN.
- BBAN : "Basic Bank Account Number" : représentation nationale du compte bancaire.
- Code BIC : "Bank Identifier" ou code "SWIFT" : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique.

Le BIC et l'IBAN sont obligatoires pour tous les paiements et encaissements par virements au sein de l'Espace économique européen.

#### L'espace Conseil Virements Internationaux

Portail Internet BNP Paribas spécialisé sur les virements internationaux. Vous y trouverez toutes les informations pour effectuer vos paiements à l'étranger avec des informations sur les coordonnées bancaires par pays, les données obligatoires et recommandées, un outil de vérification de cohérence des BIC/IBAN, un simulateur de paiement, etc.

## Moyens de paiement internationaux et non SEPA

L'émission de virements internationaux, conformément au règlement (UE) 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015, implique désormais la transmission des coordonnées complètes du donneur d'ordre (nom, adresse, n° de compte) à la banque du bénéficiaire du virement ainsi que le nom du bénéficiaire et le numéro de compte du bénéficiaire ou un identifiant unique de transaction

### Virements non SEPA

#### Les virements de trésorerie

Les virements de trésorerie vous permettent de transférer ou recevoir des fonds entre les comptes de votre entreprise ou de votre groupe.

Il existe plusieurs types de virements de trésorerie :

- Virement de trésorerie domestique : en euro à destination ou en provenance d'un compte en France.
- Virement de trésorerie européen : en euro à destination ou en provenance d'un pays de la zone EEE (hors France).
- Le virement de trésorerie international : à destination d'un pays :
  - hors Espace économique européen, Monaco, Suisse et Saint-Marin, tous montants toutes devises (y compris euro),
  - ou vers l'Espace économique européen, Monaco, la Suisse et Saint-Marin, tous montants toutes devises

## Moyens de paiement internationaux et non SEPA

### 1 - Opérations au crédit

	Commissions non taxables sauf observations	Observations
<b>I. VIREMENTS</b>		
<b>Virement de trésorerie domestique et européen</b>	sans frais	
<b>II. COMMISSION DE CHANGE SUR VIREMENT REÇU</b>	<b>0,25 %</b> (minimum 20 €)	
<b>III. ENCAISSEMENT DE CHÈQUES PAYABLES À L'ÉTRANGER</b>		
• Chèque émis dans la monnaie du pays sur lequel il est tiré (y compris chèque en euros tiré sur un pays de la zone euro)	<b>0,50 %</b> minimum <b>27 €</b> maximum <b>99 €</b>	(+) Éventuelle commission de change (cf. page 36).
• Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays sur lequel il est tiré	<b>1,5 %</b> minimum <b>45 €</b>	(+) Éventuelle commission de change (cf. page 36).
<b>V. RÈGLEMENT DE CHÈQUES ÉMIS EN FAVEUR DE L'ÉTRANGER</b>	<b>0,25%</b> minimum <b>27 €</b>	(+) Éventuelle commission de change (cf. page 36).

## Moyens de paiement internationaux et non SEPA

### 2 - Opérations au débit

	Commissions non taxables sauf observations	Observations
<b>I. VIREMENTS TIERS</b>		
<b>Virement International</b> • Commission d'émission	<b>0,25 %</b> par virement minimum <b>20 €</b>	Cf. définition page 23. (+) Éventuelle commission de change (cf. page 36).
<b>II. VIREMENTS de trésorerie</b>		Les virements de trésorerie sont exemptés de commission de mouvement.
<b>Virement de trésorerie domestique et européen</b> Commission d'émission : - sur la banque en ligne ou par télétransmission - sur support papier	<b>sans frais</b> 15,50 € par virement	Cf. définition page 24
<b>III. COMMISSION de change POUR VIREMENT ÉMIS</b>	0,25% par virement minimum 20 €	Ne s'applique que sur les lignes où elle peut intervenir.

## Tenue de compte



Votre compte est arrêté selon la périodicité choisie (mensuelle ou trimestrielle). Cette action permet de calculer, s'il y a lieu, les intérêts et commissions liés à l'utilisation du compte.

### 1 - Commissions et frais de gestion de compte en euros et en devises

	Commissions non taxables sauf observations	Observations
<b>Commission de compte*</b>	<b>0,05% à 0,20%</b>	Elle est due en contrepartie des charges supportées par la Banque pour traiter les opérations effectuées sur les comptes. Elle est calculée en tenant compte des écritures enregistrées au débit des comptes et non exonérées**. Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte.
<b>Commission de découvert*</b>	<b>0,08 % minimum</b>	Elle est calculée sur la base des plus forts découverts mensuels, plafonnée aux 2/3 des intérêts débiteurs. Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de votre compte.
<b>Frais de gestion de compte*</b> • en euros	<b>78,50 €</b> minimum par trimestre	Ils sont dus en contrepartie des services rendus par la Banque pour la gestion et le suivi quotidien des comptes du client. En outre, toute opération spécifique réalisée par la Banque*** fait l'objet d'une tarification particulière. Ils sont prélevés dans la monnaie de tenue de compte à la fin de chaque période d'arrêté.
<b>Échelle d'intérêts</b> • Fourniture d'échelle d'intérêts	<b>27 €</b>	Par échelle et par compte
<b>Fusion de compte en intérêts</b>	<b>84 €</b> avec un maximum de 408€ par trimestre	Commission prélevée sur le compte principal de fusion.

\* voir les Conditions particulières de votre convention de compte.

\*\* sont notamment exonérés les amortissements de crédits, l'imputation des frais, ...

\*\*\* notamment opposition sur chèques, carte bancaire, remises d'effets, avis de prélèvement, ...



### 2 - Prestations liées au traitement des incidents sur compte

	Commissions non taxables	Observations
<b>Lettre de clôture juridique de compte</b>	<b>85 €</b>	
<b>Incidents sur comptes de prêts</b> • Cantonnement amortissement prêt	<b>35 €</b>	
• Relance échéance impayée	<b>55 €</b>	
<b>Avis à tiers détenteur, saisie-attribution, saisie- conservatoire ou opposition administrative</b>	<b>105,07 €</b>	
<b>Commission d'intervention</b> • Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, remise de chèque erronée, absence de signature, absence ou insuffisance de provision)	<b>23,49 €</b>	Plafond de perception de 475 € par mois.

### 3 - Tenue administrative, juridique et comptable

	Commissions non taxables	Observations
<b>Actualisation administrative et juridique</b>  Rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable)	<b>de 217 € à 990 €</b> par an pour l'ensemble des comptes détenus	En fonction de la taille de l'entreprise et de la complexité des travaux d'actualisation.

## 2. Gérer et suivre les opérations à distance - Optimiser la trésorerie



#### 1 - Banque en ligne

- Sur Internet : <https://www.bnpparibas.re>

BNP Paribas Réunion vous propose une gamme complète de services sur Internet pour consulter vos comptes (comptes BNP Paribas) et gérer l'ensemble de vos opérations, domestiques ou internationales :

- consultation : soldes en valeur et en capitaux, mouvements en attente de comptabilisation ;
- saisie et validation de vos opérations : virements (unitaires ou multiples), remises de prélèvements, remises de LCR ;

	Commissions HT	Observations
<b>Actualisation administrative et juridique</b>	<b>23,80 € par mois</b>	
	Commissions HT	Observations
<b>Sens client/banque et banque/Client</b>		
<b>EBICS T et/ou TS</b> • Abonnement	<b>72 € par mois</b>	

#### 2 - Échanges de fichiers

##### Télétransmission Internet (EBICS)

- EBICS est le protocole de communication interbancaire français le plus répandu. Il offre un haut niveau de sécurité de transport : authentification réciproque, intégrité et scellement des données échangées.
  - EBICS T est lié à une validation disjointe : par fax ou, pour plus de sécurité, sur notre portail Internet au travers de notre service de Validation Dématérialisée.
  - EBICS TS (Transport et Signature) / GLOBAL EBICS TS permet d'accroître la sécurisation des remises grâce à la signature électronique jointe aux fichiers. Cette signature repose sur l'utilisation de certificats électroniques délivrés par une autorité de certification reconnue par le CFONB. BNP Paribas recommande l'utilisation des certificats SWIFT 3SKEY. Ces certificats sont commercialisés séparément de l'offre EBICS TS.



### 3 - Solutions intégrées de gestion (paiements/encaissements, reporting, trésorerie et communication bancaire)

#### NetCash

Solution Web multibancaire de gestion des paiements, reporting, gestion de trésorerie et rapprochement bancaire. Trois formules sont disponibles.

	Commissions HT	Observations
Formule simplicité	<b>53 € par mois</b>	Gestion des paiements et reporting multibancaire.

L'abonnement de base inclut :

- l'exploitation des relevés bancaires ;
- la saisie et l'envoi des ordres ;
- la gestion des protocoles EBICS T et TS
- le support, la maintenance et les mises à jour régulières.

### 4 - Services Banques Tierces (forfait SWIFT)

	Commissions HT	Observations
<b>Abonnement pour Instruction MT101 reçue</b>	<b>124 €</b> par mois	
Banque tierces • Réception instruction virement délocalisé de la part d'une banque Tierce	<b>20 €</b> par mois	Par compte détenu dans une banque tierce
Abonnement pour Reporting MT940 émis • Abonnement au service de reporting	<b>64 €</b> par mois	



### 5 - Certificats électroniques

POUR SÉCURISER VOS ÉCHANGES DE FICHIERS SUR INTERNET  
**3SKey**

Le certificat électronique 3SKey dédié à la signature personnelle bancaire, est :

- multiaccepté par plusieurs banques françaises ;
- multiprotocole : SWIFTNet, EBICS TS, FTPs

	Commissions HT	Observations
USB PRO	<b>92 € par certificat</b>	Paieement unique.

### 6 - Intervention sur contrats Cash Management

	Commissions HT	Observations
• Mise en place et implémentation d'un contrat	<b>De 200 à 2 000€ en fonction de l'implémentation du contrat</b>	Se rapprocher de votre chargé d'affaires
• Modification d'un contrat existant : ajout, changement, suppression d'entités, de mandataires, de comptes ou de services.	<b>20 € par intervention</b>	





### > Procédure de centralisation automatisée de trésorerie

Vous souhaitez optimiser vos liquidités, piloter votre trésorerie au plus près, réduire vos frais financiers ou encore rationaliser votre structure bancaire ?

BNP Paribas vous propose une solution de Liquidity Management sur mesure, reposant sur une large gamme de produits. Notre offre Cash Concentration vous permet de consolider l'ensemble de vos positions sur un compte unique. Cette offre complète et flexible s'adapte à votre structure :

- elle est disponible tant au niveau domestique qu'à l'international ;
- elle permet de gérer des comptes ouverts dans le réseau du Groupe BNP Paribas ou auprès de nos partenaires bancaires.

Quel que soit votre projet, nos spécialistes en Cash Management sont à votre écoute pour identifier la solution adaptée à vos besoins, vous accompagner dans sa mise en place et suivre vos opérations au quotidien.

Pour plus d'information, contactez votre chargé d'affaires.





# COMMERCE INTERNATIONAL

36 Change

37 Trade

Le traitement de vos opérations avec l'étranger est au cœur de vos préoccupations.

Nous mettons à votre disposition des solutions pour :

- traiter vos opérations de Cash Management International ;
- couvrir certains risques de défaillance du donneur d'ordre à l'international ;
- couvrir vos risques de change à l'import comme à l'export ;
- optimiser la gestion de vos opérations à l'international ; suivre et gérer vos opérations à distance.

Nous pouvons également vous accompagner dans le développement de votre activité à l'étranger. Grâce à leur connaissance approfondie du terrain et des marchés, les équipes spécialisées de BNP Paribas vous proposent des solutions sur mesure répondant à toutes vos problématiques de commerce international :

- "Trade Solutions", le portail du commerce international de BNP Paribas pour répondre à toutes vos questions: fiches pays, études de marchés, appels d'offres, importateurs, calcul de droits de douane, simulateurs de coûts import-export, etc. ;

"Trade Development", une équipe de spécialistes capable d'élaborer et de mettre en œuvre un accompagnement haut de gamme et personnalisé.

Nous pouvons également monter des opérations plus structurées (syndications, refinancements et préfinancements, escompte sans recours, forfaiting, achat de créances nées à l'export).

Parlez-en à votre chargé d'affaires.

Vous disposez d'un interlocuteur de proximité unique et disponible: votre chargé d'affaires. Il vous accompagnera et vous proposera des solutions personnalisées avec l'appui des experts du Groupe BNP Paribas.



Le marché des changes est un marché de gré à gré. Le prix d'exécution de l'ordre est susceptible de varier en fonction de la liquidité du marché et de la taille de l'ordre.

#### Achat et vente de devises

(hors frais de virement "européen" ou "international" émis ou reçu)

	Commissions non taxables	Observations
<b>Commission de change</b>	<b>0,25%</b> minimum <b>20 €</b>	
<b>Achat/Vente à terme</b> • Frais d'étude et de mise en place	<b>37 €</b>	Plus éventuelle commission de change.
• Modification ou prorogation, livraison ou levée par anticipation	<b>37 €</b>	
<b>Change manuel</b>		Consultez votre chargé d'affaires



## 1 - Opérations au crédit

	Commissions non taxables	Observations
Encaissements documentaires • Acceptation et retour ou encaissement seul	<b>2 %</b> par effet minimum <b>45 €</b> maximum <b>1 300 €</b>	Plus éventuelle commission de change (cf. page 36).
• Acceptation – demandes de sort ou interventions diverses (par opération)	<b>37 €</b>	
Crédit documentaire export Préavis <sup>(1)</sup>	<b>75 €</b>	
Notification d'ouverture de crédit documentaire <sup>(1)</sup>	<b>1 %</b> jusqu'à 1 525 000 € (ou contre-valeur). <b>0,5 %</b> sur la fraction supérieure minimum <b>105 €</b>	
Confirmation de crédit documentaire	Variable en fonction du pays	
Acceptation ou engagement de paiement différé <sup>(1)</sup>	Variable en fonction du pays	
Modification <sup>(1)</sup>	<b>105 €</b>	Pour une modification portant sur le montant, ou la durée, un complément de commission de notification ou de confirmation sera perçu.
Commission de levée de documents <sup>(1)</sup> ou négociation de documents ou commission d'intervention <sup>(2)</sup>	<b>1,5 %</b> minimum <b>145 €</b>	Plus intérêts en cas de négociation ou en cas de préparations d'engagements de paiements différés.
Documents irréguliers	<b>105 €</b>	
Prévérification	<b>105 €</b>	
Transfert ou blocage	<b>1,25 %</b> minimum <b>220 €</b>	
Messages Swift : court / long	<b>15 € / 30 €</b>	Facturation à l'acte.
Crédit documentaire export à tarification simplifiée Forfait Crédoc Export		Pour plus d'information sur cette formule, contactez votre chargé d'affaires

(1) Les commissions et frais sont à la charge du donneur d'ordre sauf stipulations contraires dans le crédit documentaire. La commission de change due pour les opérations en devises est à la charge du bénéficiaire.

(2) La commission d'intervention est perçue lorsque le bénéficiaire nous demande de vérifier des documents en vertu d'un crédit documentaire non réalisable aux caisses de BNP Paribas.



## 2 - Opérations au débit

	Commissions non taxables	Observations
<b>Encaissements documentaires</b> • Acceptation et retour ou encaissement seul	<b>2 %</b> par effet minimum <b>45 €</b> maximum <b>1 300 €</b>	
• Acceptation et encaissement – Commission documentaire – Commission d'acceptation	<b>2 %</b> minimum <b>45 €</b> maximum <b>1 300 €</b> <b>37 €</b> par effet	
• Opérations diverses : – Présentation supplémentaire – Avis de sort ou interventions diverses	<b>37 € par effet</b> <b>37 €</b>	
<b>Crédit documentaire import</b> • Commission d'ouverture de crédit irrévocable	<b>0,25 %</b> minimum par trimestre indivisible. minimum <b>125 €</b>	
• Commission de modification – Portant sur le montant ou la date de validité – Portant sur d'autres éléments	<b>0,25 %</b> minimum par trimestre indivisible. minimum <b>105 €</b> <b>105 €</b>	
• Commission de levée de documents	<b>1,25 %</b> minimum <b>105 €</b>	(+) Éventuelle commission de change (cf. page 36).
• Documents irréguliers	<b>105 €</b>	
• Commission d'acceptation	À partir de <b>1/12%</b> par mois indivisible. minimum <b>80 €</b>	
• Garantie pour absence de documents	À partir de <b>1/12%</b> par mois indivisible. minimum <b>105 €</b>	Assimilable à une garantie.
• Messages Swift : court / long	<b>15 € / 30 €</b>	Facturation à l'acte.
Crédit documentaire import à tarification simplifiée Forfait Crédoc Import		Pour plus d'information sur cette formule, contactez votre chargé d'affaires.



## 3 - Garanties internationales

Les garanties bancaires internationales sont des engagements par signature pouvant prendre différentes formes juridiques : cautionnement (de droit français), garantie à première demande, lettre de crédit stand by ("Stand By Letter of Credit" ou SBLC). Elles sont émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...), soit dans le cadre d'un marché import, en garantie de paiement de marchandises ou de services.

	Commissions non taxables	Observations
<b>Garanties émises <sup>(1)</sup></b> • Commission de risque	Minimum <b>25 €</b>	Perçue trimestriellement d'avance.
• Commission vérification de l'appel en paiement	<b>1,5 %</b> minimum <b>165 €</b>	À l'acte.
• Amendement/Avenant	<b>150 €</b>	À l'acte.
• Frais de dossier	<b>150 €</b>	Minimum.
• Frais de port	<b>16,95 €</b>	À l'acte.
• Courrier rapide	<b>45 €</b>	À l'acte.
• Messages Swift : court / long	<b>15 €</b> ou <b>30 €</b>	À l'acte.
• Fourniture de l'état détaillé des encours de garanties internationales et autres engagements par signature	Moins de 10 lignes : <b>50 €</b> De 10 à 30 lignes : <b>100€</b> De 31 à 150 lignes : <b>150€</b> Plus de 150 lignes : <b>250€</b>	À l'acte en fonction du nombre de lignes d'engagements.
• Frais d'étude (demande sans suite)	<b>250 €</b>	À l'acte.
<b>Garanties reçues</b> • Garanties ou SBLC reçue de l'étranger pour notification (authentification, sans engagement de notre part)		
– Commission de notification	<b>1 %</b> jusqu'à <b>1 525 000 €</b> et <b>0,5 %</b> sur la fraction supérieure minimum <b>110 €</b>	À l'acte.
– Frais de dossier	<b>150 €</b>	À l'acte.
– Frais de modification	<b>150 €</b>	À l'acte.
• Frais d'étude (demande sans suite)	<b>250 €</b>	À l'acte.

(1) Les commissions et frais sont à la charge du donneur d'ordre sauf instructions contraires dans la garantie ou la SBLC. Votre chargé d'affaires est à votre disposition pour vous renseigner au préalable sur d'éventuels coûts supplémentaires et examiner avec vous l'opportunité d'une émission locale au travers du réseau BNP Paribas ou de l'un de nos correspondants privilégiés.



## 4 - Service Trade par Internet

CONNEXIS TRADE (GESTION DES CRÉDITS DOCUMENTAIRES ET GARANTIES INTERNATIONALES)

	Commissions HT	Observations
• Frais d'accès	<b>600 €</b>	1 fois à la mise en place par entité juridique
• Abonnement mensuel	<b>30 €</b>	Par module et par entité juridique



# PLACEMENTS

43 Épargne Bancaire

44 OPC

45 Opérations de Bourse

## Épargne bancaire



Nous mettons à votre disposition des solutions personnalisées pour gérer vos excédents de trésorerie en fonction :

- de votre profil d'investissement ;
- de la durée de votre placement ;
- de l'objectif de rendement attendu ;
- de vos contraintes de gestion.

Vous effectuez ensuite votre choix dans notre gamme de solutions avec l'aide éventuelle de votre chargé d'affaires.

### > Épargne bancaire

	Rémunération client	Commentaires
<b>Dépôt à terme</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• DAT Potentiels Marché (de 1 à 24 mois)</li><li>• DAT Potentiels 1-2-3 (taux fixe progressif de 3 ans)</li></ul>	Variable selon les conditions de marché	Minimum de souscription : <ul style="list-style-type: none"><li>• 7 500 €</li><li>• 2 000 €</li></ul>
<b>Titres de créances négociables</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Billet de trésorerie</li><li>• Certificat de dépôt</li><li>• Titre négociable à moyen terme</li></ul>	Variable selon les conditions de marché	Minimum de souscription : <ul style="list-style-type: none"><li>• 150 000 €</li><li>• 200 000 €</li><li>• 150 000 € (dépôts structurés) ou 200 000 € (dépôts à taux fixe)</li></ul>
<b>Livret A</b>	<b>0,75 %</b> depuis le 01/08/2015 (intérêts non soumis à l'impôt et aux contributions sociales)	Critères d'éligibilité des personnes morales : offre réservée aux associations mentionnées au point 5 de l'article 206 du Code général des impôts, aux syndicats de copropriétaires et aux organismes HLM. Plafond des dépôts des personnes morales : <ul style="list-style-type: none"><li>• Associations : 76 500 €</li><li>• Syndicats de copropriétaires : 76 500 €</li><li>• Organismes HLM : pas de plafond</li></ul>
<b>Compte sur livret</b>	Variable selon les conditions de marché	Offre réservée aux personnes morales sans but lucratif.

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour étudier avec vous la solution adaptée à votre situation.



## > OPC

BNP Paribas distribue une offre d'OPC large et diversifiée, adaptée à chacune de ses clientèles. Votre Chargé d'affaires met à votre disposition une gamme d'OPC destinée à la gestion de vos excédents de trésorerie, du jour le jour jusqu'à 6 mois. Ces OPC sont investis sur des instruments du marché monétaire et obligataire, peu volatils même s'ils n'assurent pas une garantie sur le capital investi.

Par ailleurs, une gamme d'OPC destinée à des horizons de placement à plus long terme est aussi disponible. Votre Chargé d'affaires est à votre disposition pour vous présenter les caractéristiques de ces OPC et vous fournir les documents adaptés.

Frais d'entrée, de sortie et frais courants maximum TTC :

Catégorie d'instrument financier	Frais maximum liés au service		Frais maximum liés à l'instrument (part producteur)	Rétrocessions (part distributeur)	Total
	Frais uniques		Frais récurrents	Frais récurrents	
	Frais d'entrée	Frais de sortie	Frais courants hors rétrocessions		
<b>OPC monétaires*</b>	2%	0%	0,24%	0,25%**	2,49%
<b>OPC obligataires*</b>	3%	0%	0,78%	1,45%**	5,23%
<b>OPC actions*</b>	4%	0%	0,92%	1,51%**	6,43%
<b>OPC diversifiés</b>	3%	0%	0,70%	1,32%**	5,02%

\* Vous pouvez retrouver la définition des instruments financiers dans le glossaire ci-dessous.

\*\*Les rétrocessions représentent entre 28% et 65% du montant des frais de gestion (frais de gestion = frais courants hors rétrocessions + rétrocessions).

Glossaire :

Frais ou droits d'entrée : commission exprimée en pourcentage du montant souscrit que l'investisseur règle à chaque fois qu'il achète des parts/ actions d'un OPC.

Frais de gestion : les frais de gestion rémunèrent les services de la société de gestion. Ils viennent en diminution de la valeur liquidative. Ils sont à acquitter tous les ans et sont mentionnés dans le document d'information clé de chaque OPC.

Frais ou droits de sortie : commission exprimée en pourcentage du montant souscrit que l'investisseur règle à chaque fois qu'il vend des parts/ actions d'un OPC.

OPC : les organismes de placement collectif permettent d'accéder à un portefeuille diversifié de valeurs mobilières commun à plusieurs investisseurs. Les OPC peuvent être des OPC en valeurs mobilières (« OPCVM ») ou des Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA »).

OPC actions : le portefeuille d'un OPC actions est composé essentiellement d'actions.

OPC monétaire : le portefeuille d'un OPC monétaire est composé essentiellement de titres du marché monétaire, à durée de vie courte (moins de deux ans). Ces titres sont, dans la majorité des cas, des dettes émises par l'Etat, par des sociétés financières et des grandes sociétés. Ils ont notamment pour objectif de préserver le capital, sans pour autant le garantir.

OPC obligataire : le portefeuille d'un OPC obligataire est composé essentiellement d'obligations.

Rétrocessions : une partie des frais de gestion perçus par l'OPC peut être reversée à BNP Paribas au titre de son activité de conseil et de distribution.



## > Opérations de Bourse

La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la plateforme de négociation sur laquelle les titres sont négociés, de la taille de votre ordre, de sa nature et de la liquidité disponible sur ce marché. Les tarifs ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

**Valeurs cotées sur Euronext Paris, Amsterdam, Bruxelles**

Les ordres de Bourse sont exécutés aux conditions suivantes :

	Prix de l'ordre non taxable
• Frais fixes	<b>3,47 €</b>
• Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	<b>1,13 % pour ordre ≤ 8 000 €</b>
L'ensemble, frais fixes plus commissions, est soumis à un minimum de perception par ordre de :	<b>10,41 €</b>

### Droits de garde

Gratuité : les droits de garde sont sans frais pour toutes les valeurs émises par le Groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Conditions standard : les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours sur la base du portefeuille de l'année précédente, au 31 décembre. Les frais fixes sont basés sur la valorisation des titres à cette date. La commission proportionnelle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établies à la fin de chaque trimestre civil.

	Prix de l'ordre non taxable
• Frais fixes par ligne - Valeurs au porteur - Valeurs nominatives - Valeurs en dépôt à l'étranger	<b>4 €</b> <b>10 €</b> <b>11,75 €</b>
Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicable par tranche de montant de portefeuille :	
- Portefeuille ≤ 50 000 €	<b>0,233 %</b>
- Portefeuille > 50 000 € et ≤ 100 000 €	<b>0,192 %</b>
- Portefeuille > 100 000 € et ≤ 150 000 €	<b>0,142 %</b>
- Portefeuille > 150 000 €	<b>0,075 %</b>
Commission proportionnelle minimum par compte	<b>24,92 €</b>

### Opérations diverses sur titres

	Commissions non taxables
• Service plus-value	<b>75 € par an</b>
	Commissions HT
• Transferts de titres à la concurrence Frais fixes par ligne - Titres déposés en France - Titres déposés à l'étranger	<b>10 €</b> <b>34,17 €</b>

# AUTRES SERVICES

## Autres services

	Commissions HT	Observations
<b>Location de coffre-fort</b> • À partir de	<b>87,56</b> par an	Frais variables selon la taille et/ou la valeur du contenu du compartiment.
<b>Services liés aux opérations de paiement</b> • Envoi de chéquier par voie postale	<b>11,10 €</b>	Plus frais de recommandé et d'affranchissement.
• Envoi d'avis d'opérations	<b>21,20 €</b> par mois	
• Frais de notification	<b>20 €</b>	Notification liée à une impossibilité d'exécuter une opération de paiement.
• Frais de révocation d'une opération bancaire	<b>20 €</b>	
• Frais liés à la fourniture d'informations		
<b>Services liés à la fourniture de renseignements</b> • Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés par les commissaires aux comptes	<b>150 €</b>	
• Fourniture d'attestations diverses	<b>37,79 €</b>	
<b>Services liés à la recherche de documents ou d'informations</b> • Recherche par relevé de compte	<b>12,90 €</b>	
• Recherche de document ou information < 1 an	<b>17,05 €</b>	Y compris 1 photocopie.
• Recherche de document ou information > 1 an	<b>34,10 €</b>	Y compris 1 photocopie.
• Photocopie supplémentaire	<b>1,71 €</b>	
	Commissions non taxables	Observations
• Retour de courrier non délivré	<b>17,74 €</b>	Par courrier



Avec des racines fortes ancrées dans l'histoire  
financière européenne, BNP Paribas accompagne  
aujourd'hui ses clients et ses collaborateurs  
dans un monde qui change et se positionne comme  
une banque leader de la zone euro et un acteur  
bancaire international de premier plan

[bnpparibas.re](http://bnpparibas.re)

BNP Paribas, SA au capital de 2 496 865 996 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris. Immatriculée sous le  
n° 662 042 449 RCS Paris. Identifiant CE FR76662042449. ORIAS n° 07 022 735 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change